

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-323

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 janvier 2025, le règlement numéro 2024-323 ayant pour titre « Détermination des taux de taxes et compensations pour l'année financière 2025 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à fixer, imposer et permettre le prélèvement des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025 et à déterminer le mode de paiement des taxes municipales.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 29^e jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-cinq.



Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint